

# 33 Annonces légales et judiciaires

27  
2 septembre 2022

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

9330424

**RER MÉTROPOLITAIN**  
BORDEAUX MÉTROPOLITAINE (GIRONDE) NOUVELLE-AQUITAINE

**AVIS DE CONCERTATIONS PRÉALABLES**  
Aménagements ferroviaires pour la mise en œuvre du RER MÉTROPOLITAIN  
DU 20 SEPTEMBRE AU 19 NOVEMBRE 2022  
au titre des articles L.121-17, L.121-16 et L.121-16-1 du code de l'environnement

**Objet des concertations**  
Le Réseau Express Régional (RER) Métropolitain sur le territoire girondin vise à offrir des solutions alternatives à la voiture individuelle permettant de décongestionner les déplacements dans un contexte de congestion routière et de réchauffement climatique, attractives en matière de prix et de temps de parcours.

Sur le volet ferroviaire, la nouvelle offre de service s'appuie sur des trains plus fréquents, une desserte systématique de toutes les gares, des trajets sans changement à Bordeaux-Médoc, deux nouvelles haltes et pôles d'échanges multimodaux à Bordeaux-Médoc et Le Bouscat-Sainte-Germaine ainsi que sur l'amélioration de trois lignes TER existantes (aménagement des terminus, adaptation de quais, électrification...).

- la ligne Libourne < Bordeaux > Arcachon
- la ligne Saint-Mariens / Saint-Yzan < Bordeaux > Langon
- la ligne du Médoc, entre Bordeaux / Pressac < La Pointe de Grave.

**Cadre des concertations**  
Compte tenu de la nature des aménagements, le projet de RER Métropolitain relève à la fois, en termes de participation du public :

- du Code de l'environnement, les aménagements ferroviaires sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau faisant l'objet d'une évaluation environnementale ;
- du Code de l'urbanisme (art. L.153-3), en raison du projet de création d'une halte ferroviaire à Taigne-Médoc, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions, et des espaces urbanisés attenants, sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole ;
- des articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement. Après sollicitation de la Commission Nationale de Débat Public, cette dernière a désigné, par décision du 6 avril 2022, deux garants, messieurs Walter ACCIARDI et Denis SALLES, pour valider au bon déroulement de ces concertations et au respect de la participation du public.

**Durée et objectifs des concertations**  
Les concertations avec le public auront lieu du 20 septembre au 19 novembre 2022.

Les maîtres d'ouvrage avec l'ensemble des partenaires du RER (L'Etat, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine) ont décidé de mener 3 concertations simultanées, une par ligne.

Les concertations visent à donner une information claire sur les objectifs et caractéristiques du projet de RER Métropolitain et d'apporter des réponses au public sur le territoire girondin.

**Modalités des concertations**  
- Un site internet pour s'informer et apporter une contribution : [www.projet-rer-m.fr](http://www.projet-rer-m.fr)

- Un dossier de concertation, disponible en ligne sur le site internet mais aussi dans les mairies concernées par les aménagements ferroviaires, à savoir Arcachon, Bassens, Bordeaux, Gujan-Mestras, Langon, Libourne, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Emery, Saint-Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac, Taigne, Vayres et Izon ;

- Un dispositif d'information, disponible en ligne et diffusé lors des rencontres.

Retrouvez les dates et lieux des différentes rencontres publiques organisées sur [www.projet-rer-m.fr](http://www.projet-rer-m.fr). Des questions peuvent être adressées aux garants par courriel : [walter.acciardi@garant-cndp.fr](mailto:walter.acciardi@garant-cndp.fr) et [denis.salles@garant-cndp.fr](mailto:denis.salles@garant-cndp.fr).

**Suite des concertations**  
Dans un délai d'un mois après la clôture des concertations, les garants publieront 3 bilans de concertation (un par ligne). De leur côté, les maîtres d'ouvrage renverront les publics les enseignements qu'ils retiennent des concertations et feront connaître les suites qu'ils envisagent de donner pour chaque ligne. Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet du projet.

9330136

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Les Rivières de Pyla/Mer

Modifications des statuts de l'association syndicale autorisée

Par arrêté du 10 août 2022 une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des « Rivières de Pyla/Mer » en vue de modifier les statuts de l'association.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 19 septembre 2022 au 20 octobre 2022 inclus, le dossier sera déposé à la Sous-Préfecture d'Arcachon où le public pourra prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/nrpublique/publications-legales-avis-enquetes-publiques](http://www.gironde.gouv.fr/nrpublique/publications-legales-avis-enquetes-publiques)

Dés informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès du responsable de projet.

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la Sous-Préfecture d'Arcachon
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [sp-arcachon-enqueteurpublique@gironde.gouv.fr](mailto:sp-arcachon-enqueteurpublique@gironde.gouv.fr). Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Pierre FICHAMBERT, Colonel de l'armée de terre en retraite, sera présent à la Sous-Préfecture d'Arcachon :

- le lundi 19 septembre 2022 de 09 h à 11 h
- le mardi 27 septembre 2022 de 10 h à 12 h
- le mardi 4 octobre 2022 de 09 h à 11 h
- le jeudi 13 octobre 2022 de 10 h à 12 h
- le vendredi 20 octobre 2022 de 10 h à 12 h (heure de clôture de l'enquête)

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Sous-Préfecture d'Arcachon - 55 Boulevard du Général Lacroix - BP 90130 - 33311 ARCACHON CEDEX aux jours et heures ouvrées d'accueil du public. (de 8h45 à 12h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de La Teste de Buch, à la Sous-Préfecture d'Arcachon et sur le site internet de la préfecture : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Legales).

La Préfecture de la Gironde est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

9330236

**Gironde**  
LE DÉPARTEMENT

**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Extension de la Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles N°54 « Vallée du Moron » sur la commune de Prignac et Marçamps, canton du Nord Gironde

Par délibération n°2022-709-CP en date du 27/06/2022 et à la demande de la commune, le Conseil départemental a décidé l'extension de la Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles N°54 « Vallée du Moron » sur la commune de Prignac et Marçamps, canton du Nord Gironde.

Cette décision intervient dans le cadre de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles.

La délimitation ainsi que les plans de situation et de délimitation de la zone sont tenus à disposition du public à la mairie de Prignac et Marçamps ainsi qu'à l'hôtel du Département pour une période d'au moins un mois à compter du présent avis.

Fait à Bordeaux, le 17 AOÛT 2022

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
P.O. La Directrice de l'Environnement  
Florence AFRIN-GARCIA

## Destination Santé

**Le wing foil, une discipline qui décolle !**

« C'est une nouvelle manière de glisser sur l'eau », présente la Fédération française de Voile (FFV). Et ce, à partir d'un foil, qui en mécanique des fluides se définit comme une « aile profilée qui se déplace dans l'eau et transmet une force de portance à son support ». Sur sa planche équipée d'un foil donc, le pratiquant avance ainsi sans que ladite planche ne touche l'eau. Le tout, en ne comptant que sur un seul grément : une aile gonflable et compacte.

lien n'a été établi avec l'hypothyroïdie.

### Trois astuces pour rester bronzé(e) plus longtemps

Les vacances sont finies mais votre peau affiche encore un joli hâle ? Bonne nouvelle : vous allez pouvoir faire durer encore un peu votre bronzage. Et cette routine beauté est facile à caser, même dans un emploi du temps de rentrée bien chargé.

Un léger gommage<sup>1</sup> ne fera pas disparaître votre hâle, au contraire. En éliminant les cellules mortes qui ternissent la surface de la peau, il uniformisera et ravivera votre bronzage.

Au quotidien, sous la douche, passez sur l'ensemble de votre corps un loofah, une éponge végétale à l'action naturellement exfoliante sans être irritante. Une à deux fois par semaine, procédez à un gommage du corps et du visage tout en douceur. Si vous voulez le préparer vous-même, mélangez du sucre de canne à de l'huile d'amande douce et ajoutez quelques gouttes d'huile essentielle d'orange douce.

Pour compenser les méfaits du soleil et prolonger l'éclat de votre teint, nourrissez votre épiderme, dans l'idéal matin et soir. Pour le visage, troquez votre crème hydratante habituelle contre un soin légèrement teinté. Pour le corps, optez pour un lait après-soleil. Moins classique, le gel d'aloë vera est l'allié des peaux asséchées par le sel, la mer et les coups de soleil car il favorise la régénération cellulaire. Autre possibilité : l'huile de noyaux d'abricot et son effet bonne mine garanti.

<sup>1</sup> « My natural beauty book » d'Anne Ghesquière et Marie de Foucault chez Eyrolles, consulté le 26 août 2014

### Jeux d'enfants : le bac à sable en toute propreté

Tous les enfants adorent jouer dans le sable. Dès le plus jeune âge, ils apprécient sa consistance qui favorise leur motricité. Si vous êtes loin de la plage, le bac à sable est une bonne option. Si vous en installez chez vous, quelques conseils d'hygiène sont de rigueur.

Si le sable est très apprécié des enfants qui s'y amusent avec pelles, râteaux et seaux en plastique, il réclame en revanche un entretien régulier. Il doit être ratissé sur au moins 10 cm. Remué de manière suffisamment profonde, il vous sera plus facile d'éliminer les corps étrangers<sup>1</sup>. Il est en outre recommandé de recouvrir le bac par une bâche. Objectif, éviter que les enfants en extraient des excréments d'animaux. Les chats errants ou votre chien

domestique seront sans doute attirés par cet espace sableux pour y faire leurs besoins.

Alors, le sable peut être contaminé par des bactéries et autres virus portés par ces sculptures d'animaux. Il est donc recommandé d'interdire aux enfants d'y apporter leur bibéron et d'y manger. N'oubliez pas non plus de laver les mains des enfants qui ont fini d'y jouer. Enfin, changez le sable au moins une fois par an. Avant d'y remettre du sable neuf, nettoyez soigneusement le bac.

<sup>1</sup> Canton de Vaud, Suisse, consulté le 30 juin 2015

### Bien manger, bien vivre

**Les cocktails sans alcool**  
Les cocktails sans alcool (ou tout simplement mocktails) sont tendance et peuvent être bus sans modération ! Ils s'inspirent des ingrédients habituellement utilisés dans les cocktails alcoolisés : jus et sirops de fruit pour le goût, sodas et eaux gazeuses qui apportent le pétillant. Et, pour ajuster les saveurs : sucre, sirop d'agave, miel, sans oublier le citron, jaune ou vert, le tabasco, le verjus... Et la large palette d'épices (sel de céleri, poivre, gingembre), d'herbes fraîches (romarin, menthe, ciboulette, basilic) ou encore de légumes ou de fruits de saison (concombre, fraises, framboises, pêches...).

Le shaker permet, comme pour les cocktails alcoolisés, d'obtenir des mélanges parfaits. Avec les astuces habituelles pour jouer avec les textures : comme le blanc d'œuf qui, shaké sans glace, apporte un côté mousseux. Pour éviter l'excès de sucres (il y en a beaucoup dans les jus de fruits et les sirops), misez sur la fraîcheur des ingrédients. Vous pouvez par exemple mélanger, sur des glaçons, un jus de citron vert avec un peu de sirop de gingembre, et le jus frais d'un concombre mixé. Servir. Et allonger de tonic ou d'eau gazeuse. Ou encore, utiliser des infusions d'herbes (sauge, menthe, romarin), de thé ou de maté pour ajouter des saveurs originales, également garanties sans sucre !

L'inspiration peut aussi venir des boissons traditionnellement sans alcool que l'on consomme en Afrique ou dans les Caraïbes... Comme le Bissap, infusion d'hibiscus, ou la Ginger Beer, boisson fermentée à base de gingembre. Pour le Bissap, mélanger 1,5 l d'eau, 100 g de fleurs d'hibiscus séchées et 50 g de sucre pendant 5 à 10 mn. Mettre au froid pendant 12 h.

